

peut aller plus loin. Le gouvernement fédéral a escaladé cette montagne en 1935 et s'est tenu au sommet depuis lors. Il craignait d'avancer, et ne voulait pas non plus reculer. Je félicite le premier ministre d'avoir enfin dépassé le sommet en partant de l'endroit où était resté son prédécesseur. Il se dispose maintenant à redescendre l'autre versant et à aller admirer la vallée.

Il n'y a pas eu hâte extrême. C'est le contraire qui est vrai. Cete question est restée pendante depuis 1935. J'affirme que nous devrions passer à l'exécution, ne serait-ce qu'à cause de la situation dans laquelle se trouvent nos délégués aux Nations Unies. Ils ont dû, en effet, s'abstenir de voter sur des résolutions portant sur les droits de l'homme et les principes fondamentaux, ou encore sur l'instruction et l'enseignement. Pourquoi? Parce que le Parlement national ne peut pas actuellement s'occuper de ces questions sans consulter les provinces. La situation de nos délégués à cet organisme international est difficile. Ils ont dû avouer aux délégués des autres parties du monde qu'ils ne sont pas habilités à se prononcer sur ces projets de résolutions, même s'ils représentent notre gouvernement national.

Monsieur l'Orateur, je propose le renvoi de la discussion à plus tard, aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.

Reprise de la séance

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SUSPENSION DE L'ARTICLE 28 DU RÈGLEMENT POUR AUJOURD'HUI

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, d'après l'article 28 du Règlement, les jeudis et vendredis, quand l'ordre du jour prescrit que la Chambre se forme en comité des subsides ou des voies et moyens, vous quittez le fauteuil sans consulter la Chambre. Quand on a choisi de présenter ce jeudi-ci la motion tendant à constituer la Chambre en comité des voies et moyens pour entendre l'exposé budgétaire, on n'avait pas du tout le dessein de priver les honorables députés du privilège qu'ils exercent habituellement de discuter cette motion. Afin de ne pas les priver de cette occasion, je demande à proposer:

Que l'application des dispositions de l'article 28 du Règlement visant le comité des voies et moyens soit suspendue aujourd'hui.

Si cette motion est adoptée, la motion tendant à nous constituer en comité de voies

[M. Gillis.]

et moyens pourra être présentée comme s'il s'agissait d'une journée ordinaire, et discutée de la façon habituelle.

(La motion est adoptée.)

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose:

Que M. l'Orateur quitte le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

—Monsieur l'Orateur, dans les circonstances particulières où je présente la motion, les honorables députés ne s'attendent sans doute pas, ni ne désirent que je fasse la revue complète de notre situation économique et financière ainsi qu'il arrive généralement à l'occasion de l'exposé budgétaire. La présente législature est nouvelle et plus du tiers des députés siègent ici pour la première fois; cependant, je ne doute pas que presque tous les membres de la Chambre anciens et nouveaux ne connaissent les grandes lignes de l'exposé et des propositions que j'ai présentés à la dernière session de la législature précédente. Ma tâche, ce soir, peut donc légitimement se ramener à trois objets.

En premier lieu, je mettrai à date l'analyse de la situation et des perspectives économiques et financières.

Ensuite, je communiquerai à la Chambre certains états et prévisions corrigés en ce qui concerne nos recettes et nos dépenses.

En dernier lieu, je présenterai de nouveau, avec quelques modifications, les nouvelles mesures d'ordre fiscal que je présentais en mars dernier.

REVUE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Commençons donc par mettre à date l'exposé général de la situation économique que je présentais à la Chambre il y a près de sept mois. Depuis, nombre d'événements se sont produits. Certaines tendances qui paraissaient alors obscures se sont précisées depuis lors et des faits nouveaux se sont fait jour. Mais, dans son ensemble, l'exposé général de la situation que je présentais en mars dernier est resté exact et les modifications fiscales alors envisagées restent sages en principe et, je pense, en importance.

En ce qui concerne l'évolution de notre économie domestique, je n'ai rien à changer aux conclusions générales auxquelles j'en étais arrivé. La production, l'emploi et les revenus ont conservé un niveau aussi élevé, voire plus élevé que celui sur lequel se fondaient primitivement mes propositions budgétaires. Prix et coût de la vie n'ont pas dépassé les limites prévues. La variation du

niveau général des prix de gros et de l'indice du coût de la vie a été minime. L'indice le plus récent des prix de gros est inférieur de 1 p. 100 à ce qu'il était il y a un an, tandis que l'indice du coût de la vie a augmenté de 2 p. 100 par rapport à l'an dernier. La moyenne des salaires horaires et hebdomadaires dans l'industrie a, dans les deux cas, augmenté d'environ 7 p. 100 par rapport à l'an dernier. Autant qu'on puisse le prévoir actuellement, le résultat définitif de la récente rectification mondiale des cours du change n'exige aucune révision importante de mes prévisions, selon lesquelles le niveau des prix au cours de la présente année financière ne variera pas sensiblement par rapport à celui de l'an dernier.

Il est manifestement plus difficile de voir plus loin dans l'avenir. Le total de nos exportations, un des principaux fondements de notre économie, a été plus élevé au cours de la période de douze mois la plus récente que dans toute autre année de paix de notre histoire. Néanmoins, certains fléchissements se sont déjà manifestés dans nos marchés d'exportation outre-mer et l'on ne saurait guère éviter qu'il s'en produise d'autres. Le Gouvernement s'efforcera, par tous les moyens dont il dispose, d'arrêter le fléchissement de notre commerce extérieur mais le succès dépendra en une large mesure des progrès que réaliseront nos clients d'outre-mer dans la solution de leurs difficultés monétaires.

La diminution de nos exportations outre-mer a été plus que compensée, jusqu'ici, par l'augmentation de nos ventes sur d'autres marchés, notamment sur celui des États-Unis. Tout changement dans la situation économique aux États-Unis influera directement sur le niveau de nos exportations à ce pays. Tout ralentissement accentué de l'activité économique des États-Unis, tout fléchissement marqué de leur désir d'importer ne peuvent manquer d'avoir de profondes et embarrassantes répercussions sur le reste du monde. Malgré le ralentissement du rythme économique qui s'est produit au début de l'année, la production et les revenus, aux États-Unis, se sont maintenus à des niveaux rarement dépassés jusqu'ici. En outre, nous devons tenir compte de l'évolution qui s'est produite depuis dix ans, aux États-Unis, relativement à l'adoption de mesures destinées à modérer les fluctuations de l'activité économique. Toutefois, nous ne pouvons pas nous permettre d'écarter la possibilité de fléchissements temporaires dans la capacité d'absorption du marché américain.

C'est en songeant à ces possibilités que le Gouvernement étudie activement des mesures tendant à contrecarrer tout fléchissement grave qui pourrait se produire dans nos marchés d'exportation et dans le niveau de l'acti-

tivité économique du pays. Comme les honorables députés le savent, nous avons déjà pris des mesures en vue de faciliter davantage la construction de maisons et nous sommes en pourparlers avec les provinces au sujet de l'importance et de l'opportunité des travaux à entreprendre sur la route transcanadienne. D'autres projets de travaux sont également à l'étude, de façon que nous puissions en lancer l'exécution au moment le plus propice. Nous avons aussi songé aux mesures à prendre pour faire face aux situations ou difficultés particulières qui ont déjà surgi ou qui pourront surgir, même si l'activité économique en général reste à un niveau élevé.

Toutefois, nous croyons que d'ici la fin de la présente année financière, la situation de l'embauchage et des revenus restera excellente, et nous ne voyons aucune raison de modifier les programmes financiers et fiscaux adoptés plus tôt au cours de l'année.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES

Depuis mon exposé budgétaire du printemps dernier, le changement le plus important de la situation économique s'est produit dans le domaine de la finance et du commerce internationaux. Les événements se sont succédés rapidement et ont atteint leur point culminant il y a environ un mois, alors qu'on a annoncé une dévaluation de 30½ p. 100 de la livre sterling par rapport au dollar des États-Unis. Cette mesure a été suivie de près par toute une série de dévaluations en d'autres pays. Les rectifications qui ont eu lieu au cours du dernier mois constituent une nouvelle mise au point des devises relativement au dollar des États-Unis. Cette mise au point est plus considérable, tant du point de vue de la portée que de l'ampleur, que tout ce qu'on a vu par le passé. Les changements de grande envergure qui se sont produits à l'étranger ont fait surgir une situation tout à fait nouvelle au Canada. Il a fallu étudier sans tarder la situation du dollar canadien et, le 19 septembre, j'ai annoncé à la Chambre que le Gouvernement avait décidé de réduire la parité du dollar canadien dans une proportion qui s'établit à 9·1 p. 100.

J'aimerais passer très succinctement en revue les causes de ces événements. Les honorables députés se rappelleront que le Royaume-Uni a annoncé, au début de juillet, que sa réserve avait accusé un brusque déclin, au cours du deuxième trimestre, à la suite d'une diminution marquée des recettes en dollars de la région du sterling et que ce déclin se poursuivait. L'épuisement des réserves centrales d'or et de dollars de la région du sterling, qui en est résulté, avait atteint des proportions alarmantes malgré l'aide obtenue sous le régime du plan Marshall.

Le problème découlant de cette grave altération des réserves de dollars de la zone sterling ne se limitait pas au Royaume-Uni; loin de là. Il influait gravement sur les relations économiques entre l'Amérique du Nord et toute la zone du sterling. En conséquence, on décida immédiatement que la situation devait faire l'objet d'un examen de la part de représentants des États-Unis, du Royaume-Uni et du Canada, aussi bien que des autres pays du bloc sterling. Les entretiens tenus au début de juillet entre le secrétaire à la Trésorerie des États-Unis, le chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni et moi-même, à mon titre de ministre des Finances du Canada, ont été suivis d'une réunion des ministres des Finances des pays du Commonwealth.

Ces entretiens portèrent sur les mesures provisoires tendant à atténuer immédiatement les causes d'épuisement considérable des réserves centrales de la zone du sterling, ainsi que sur les principes dont on devait s'inspirer dans la recherche de solutions plus essentielles et à plus longue échéance. Afin de réduire les sorties immédiates de dollars, les membres des pays du Commonwealth rattachés au sterling sont convenus de limiter leurs achats en dollars, au cours de l'année financière 1949-1950, à environ 75 p. 100 du total de 1948. Comme le Canada ne fait pas partie du bloc sterling, il n'a évidemment pas eu son mot à dire dans cette décision. En ce qui concerne la solution plus concrète et à plus longue échéance, il a été convenu que notre objectif à tous doit être la réalisation d'un mode de commerce mondial d'après lequel les pays rattachés au dollar et ceux qui ne le sont pas pourront vivre ensemble au sein d'un seul régime plurilatéral, d'un régime où l'expansion, et non la contraction du commerce, permettra d'établir l'équilibre. En ma qualité de représentant du Canada, je désirais vivement que tel fût l'objectif commun.

Le temps ne permettait pas, lors des entretiens de Londres, de convertir ces objectifs en mesures concrètes. Il a donc été convenu de reprendre cette tâche lors des entretiens économiques tripartites qui devaient avoir lieu à Washington en septembre. Les députés sont au courant des résultats obtenus aux réunions de Washington. Il me suffira donc d'en rappeler les faits saillants, et peut-être aussi quelques aspects significatifs des délibérations. J'ai signalé déjà aux honorables députés l'excellent esprit de collaboration qui a présidé à ces entretiens et le sentiment profond que tous avaient de l'importance des questions en jeu.

Les entretiens ont donné lieu à certaines dispositions précises tendant à amortir le choc immédiat de la pénurie de dollars, telles les dispositions relatives au financement du programme de l'ECA, aux achats visant à

constituer des stocks, etc. Toutefois, les trois participants à la réunion ont surtout songé à établir les causes premières de la pénurie de dollars et à reviser en conséquence leur ligne de conduite. Il fallait faire en sorte d'éviter les circonstances qui mènent aux fréquentes crises du dollar et menacent de partager le monde occidental en deux blocs économiques. Il fallait établir une balance commerciale de plus en plus avantageuse entre les pays liés au dollar et les autres pays, au lieu d'accentuer l'écart alors existant. Il était clair que, pour remédier à cet état de choses, il ne s'agissait pas d'étendre davantage l'aide financière extraordinaire au delà de ce qui avait déjà été consenti en vertu du plan Marshall ou du prêt canadien. La solution du problème, tous en convenaient, réside surtout dans une augmentation sensible et rapide des recettes en dollars par l'expansion du commerce.

Afin de déterminer cette augmentation nécessaire des recettes en dollars, chaque partie a un rôle précis à remplir. Le communiqué de Washington reconnaît nettement l'existence d'une responsabilité commune. Ce qui importait tout d'abord, évidemment, c'était que les pays déficitaires adoptent des programmes et créent des stimulants qui leur permettent de vendre beaucoup plus aux zones du dollar. Les pays liés au dollar devaient, en retour, favoriser ces efforts en réduisant les entraves au commerce et en assurant des circonstances propres à fournir des débouchés suffisants dans leur marchés. Les pays excédentaires devaient, en particulier, s'abstenir de toute mesure qui pût faire échouer les tentatives des pays déficitaires pour se tirer d'affaire.

Les députés deviendront, je crois, que cette ligne de conduite, tracée à la conférence de Washington, est celle que les gouvernements devraient s'efforcer de suivre. Nous ne devons pas sous-estimer l'ampleur du problème. Il a été entendu, au cours des entretiens de Washington, que l'aide extraordinaire de l'Amérique du Nord prendrait fin en 1952. Les pays déficitaires devront non seulement remédier à leur pénurie actuelle de dollars, mais se mettre en mesure, d'ici quelques années, de se passer de l'aide qu'ils reçoivent en ce moment.

Des mesures en ce sens sont déjà ébauchées. L'importante dévaluation adoptée par le Royaume-Uni, par presque toute la zone du sterling et par plusieurs autres pays font partie intégrante du programme que ces pays sont résolus à suivre pour redresser l'équilibre de leur commerce en augmentant leurs ventes à la zone du dollar. Leurs producteurs y trouvent un nouveau et plus puissant sti-

mulant à vendre dans les marchés du dollar, et à rétablir leurs prix en fonction de la concurrence, lorsqu'ils n'en tenaient pas compte. Il est certes trop tôt pour juger pleinement des résultats du nouvel ordre de choses. Tous tant que nous sommes, tant les pays du dollar que les autres, ne devons rien négliger pour que ces mesures donnent les résultats attendus. Pour notre part, nous devons consentir à recevoir les marchandises que nos clients d'outre-mer sont maintenant en mesure de nous envoyer. Si nous y faisons obstacle, par une hausse des droits de douane ou autrement, nous empêcherons d'atteindre la fin qui, nous le savons tous, doit se réaliser dans notre propre intérêt.

On peut s'attendre qu'une forte partie des importations accrues en provenance de la zone du sterling et de l'Europe occidentale remplaceront les approvisionnements que nous avions l'habitude d'obtenir de pays de la zone du dollar. Ces importations nous aideront, dans une certaine mesure, à surmonter nos propres difficultés à l'égard du dollar et à mieux équilibrer notre balance commerciale. Il se peut qu'une partie de ces importations accrues provenant d'outre-mer suscite une concurrence plus serrée à certains de nos producteurs canadiens. Certaines rectifications s'imposeront peut-être mais ce sera là un léger inconvénient, si l'on songe à ce qui se produirait inévitablement si nos clients ne pouvaient pas gagner plus de dollars en notre pays. Inutile de rappeler aux honorables députés à quel point la prospérité de nos grandes industries primaires de l'agriculture, de l'exploitation minière et forestière ainsi que de la pêche, est en fonction de l'existence de débouchés suffisants outre-mer. N'espérons pas conserver indéfiniment ces marchés au moyen de cadeaux et de crédits accordés par notre continent. Tôt ou tard, il faudra que nos clients soient en mesure de payer ce qu'ils achètent chez nous, à même les fonds provenant de la vente de leurs produits dans la zone du dollar. Nous ne pouvons nous payer le luxe de l'imprévoyance à l'égard d'une question qui a de si grandes répercussions sur la prospérité de toutes les industries et de toutes les régions du pays.

La situation du Canada, en ce qui concerne le problème d'ordre général que pose la balance commerciale, n'est évidemment pas la même que celle des États-Unis. Nous sommes un pays rattaché au dollar mais nous avons nos propres difficultés à l'égard de cette devise. Bien que nous n'appartenions ni à la zone du dollar ni à la zone du sterling, nous sommes inextricablement liés à l'une et à l'autre. Nous jouissons d'un énorme excédent commercial dans la zone du sterling et en

Europe occidentale, mais nous accusons un important déficit commercial à l'égard des États-Unis. Depuis plusieurs années, les États-Unis jouissent d'un grand excédent d'exportations à l'égard du reste de l'univers. Notre pays n'a qu'une très faible marge de sécurité en ce qui concerne l'ensemble de ses comptes internationaux. Aujourd'hui, nos importations de toutes sources, dans le sens large du mot, sont presque aussi considérables que nos exportations. Voilà l'état de choses qu'il nous faut garder constamment présent à l'esprit. Nos programmes doivent viser à l'augmentation relative de nos importations en provenance de pays non liés au dollar et à l'augmentation de nos exportations aux États-Unis. Si nous voulons surmonter nos difficultés à l'égard du dollar et améliorer notre balance commerciale, nous devons compter sur des mesures pratiques de ce genre plutôt que sur des dispositions restrictives.

COMPTES DE L'ÉTAT: 1948-1949 ET 1949-1950

Dans mon exposé budgétaire de mars, j'ai fourni à la Chambre une série d'états indiquant les recettes et les dépenses de l'année financière terminée le 31 mars 1949, ainsi que les prévisions pour l'année qui se terminera le 31 mars 1950. Les comptes de l'année écoulée, c'est-à-dire l'année terminée le 31 mars 1949, sont maintenant fermés et nous avons franchi plus de la moitié de l'année financière courante. Je suis donc en mesure d'indiquer à la Chambre les données finales de 1948-1949 ainsi que des prévisions plus précises concernant les recettes et dépenses probables de l'année 1949-1950.

Tous les détails intéressant nos opérations financières de l'année terminée le 31 mars 1949 figurent aux Comptes publics de l'année en cause. Le document, qui est entre les mains de l'Imprimeur du roi, pourra probablement être déposé sous peu. Selon les chiffres définitifs, nos recettes se sont élevées à 2,771 millions de dollars, soit 3 millions de plus que je ne le prévoyais en mars dernier, tandis que les dépenses ont atteint en définitive 2,176 millions de dollars, soit 17 millions en deçà de mes prévisions. L'excédent à l'égard de l'an dernier s'établit donc à 595 millions de dollars, soit 20 millions de plus que mes prévisions antérieures.

Pour la gouverne des députés et avec leur assentiment, je demande à déposer et à faire publier en appendice aux *Débats* d'aujourd'hui les états ordinaires indiquant les recettes et les dépenses de l'année financière 1948-1949, ainsi que des données correspondantes visant les quatre années financières antérieures et, enfin, le bilan au 31 mars 1949.

Je passe maintenant aux opérations de l'année financière courante, qui se terminera le 31 mars prochain. Il y a six mois, j'estimais que le revenu de la présente année s'établirait à 2,800 millions, sans modification de l'impôt, et à 2,477½ millions, compte tenu des modifications que je proposais alors d'apporter aux impôts. Depuis, le rendement de certaines de nos principales sources de revenu a été un peu plus soutenu que je ne l'avais prévu. Je serais donc porté à relever légèrement mes prévisions de recettes, à prédire, mettons, un revenu de 2,885 millions, sans modification de l'impôt, et de 2,550 millions, compte tenu des modifications fiscales annoncées en mars.

Cependant, des modifications au chapitre des dépenses viennent contre-balancer l'augmentation des recettes. En mars dernier, j'estimais que les dépenses globales pour l'année s'élèveraient à 2,390 millions. Il me fallait hasarder une conjecture quant au montant probable des crédits supplémentaires qui seraient proposés au cours de la présente session du Parlement; nous connaissons maintenant le total exact de ces crédits, soit 62.7 millions et nous pouvons prévoir de façon plus exacte le chiffre probable de l'ensemble des économies qu'on réalisera sur le budget de tous les services de l'État. En outre, il nous faut maintenant tenir compte de deux nouveaux éléments. Le premier est la prise à son compte par le Gouvernement du Canada de la dette sterling (titres garantis 3 p. 100) de Terre-Neuve, conformément aux conditions de l'Union, à compter du début de la présente année financière. Cette opération, qui ajoute 62.3 millions à la dette nette du Canada, doit, aux fins de la comptabilité, être considérée comme une dépense pour la présente année financière. Le second élément, c'est l'effet de la récente dévaluation monétaire sur notre passif envers l'étranger aussi bien que sur nos réserves d'or et nos avoirs en espèces à New-York et à Londres. Ainsi que le savent les honorables députés, nous avons l'habitude d'évaluer notre passif en sterling et en dollars des États-Unis au cours officiel courant du change; nos comptes reflètent donc les récentes revaluations. Pour ce qui est de nos réserves d'or et de dollars des États-Unis, nous n'avons fait passer à nos propres comptes que le bénéfice provenant de la revaluation des éléments d'actif détenus directement par le ministre des Finances et non le bénéfice provenant des éléments d'actif que détient pour lui la Commission de contrôle du change étranger, bénéfice qui ne figure qu'au compte du Fonds du change,

[L'hon. M. Abbott.]

lequel, comme le savent les députés, fait l'objet d'une comptabilité distincte de celle du Fonds du revenu consolidé. Le total net des divers débits et crédits inscrits à notre compte des plus-values, des moins-values et du change, à la suite de la revaluation du passif et de l'actif, représente un débit ou une dépense d'environ 12 millions de dollars.

Compte tenu de ces dépenses,—qui sont en quelque sorte des écritures,—des autres dépenses probables de tous les ministères et organismes du Gouvernement, ainsi que des épargnes inévitables qui accompagnent un programme aussi vaste et varié, j'estime que nos dépenses totales pour l'année 1949-1950 s'élèveront à environ 2,460 millions de dollars.

Si ces prévisions générales des recettes et des dépenses se révèlent exactes, notre excédent budgétaire pour l'année atteindra environ 90 millions de dollars. Même en tenant compte de certains autres changements fiscaux que je proposerai, je crois que l'excédent budgétaire pour l'année se rapprochera sensiblement de la somme de 87 millions que j'ai prévue le 22 mars dernier.

Un excédent budgétaire de cette importance se traduira, bien entendu, par une réduction correspondante de la dette nette du Canada, et portera à environ 1,730 millions de dollars la réduction totale que nous avons pu réaliser au cours de la présente année financière et des trois années précédentes. Si nous avons bien raison d'être fiers de ce résultat, nous n'avons pas le droit, par ailleurs, de faire preuve de suffisance, car selon toutes les hypothèses, la dette totale nette du Canada, au 31 mars prochain, se chiffrera encore par environ 11,690 millions de dollars, ce qui est certes un lourd fardeau pour une nation de treize millions et demi d'habitants.

Dans l'exposé budgétaire de mars dernier, j'ai déclaré qu'il était particulièrement difficile cette année de prévoir le montant de l'excédent probable en espèces. Je crois que les députés saisissent maintenant la distinction entre cette expression-là et l'expression plus courante "excédent budgétaire", qui signifie simplement l'excédent des recettes sur les dépenses, au strict sens comptable. Si nous excluons des recettes et des dépenses les postes non composés d'espèces, nous constatons que le montant des recettes en espèces dépassera probablement celui des dépenses en espèces, non pas de 85 millions mais d'environ 250 millions de dollars. A cela doivent s'ajouter diverses recettes aux comptes de pension et de fidéicommis et à d'autres comptes de passif différé du même genre, recettes qui se chiffreront probable-

ment par environ 75 millions, ce qui portera à environ 325 millions le total disponible en espèces, abstraction faite du produit des ventes d'obligations de l'État provisoirement inscrites à notre compte de placements en valeurs. De fait, pour cette année, les ventes imputables sur ce compte se sont élevées jusqu'ici à 445 millions de dollars.

Bien entendu, nous avons besoin d'une partie importante de notre avoir liquide en espèces pour les prêts, avances et placements autorisés par des lois et inscrits dans nos livres à titre d'éléments d'actif productif. Nous devons nous borner à des prévisions approximatives quant à la somme probable en espèces qu'exigeront certains de ces débours, y compris les prêts visant le logement, les prêts aux anciens combattants et aux cultivateurs, ainsi que les prêts au National-Canadien et à d'autres sociétés d'État. Pour l'année financière courante, j'estime présentement que, compte tenu des remboursements applicables à des prêts ou avances précédemment effectués, nous aurons à faire un débours additionnel net d'environ 165 millions de dollars à ces fins. Toutefois, je ne voudrais pas même hasarder une conjecture quant à la somme en espèces que nous devons trouver pour le financement de notre excédent d'exportation de l'année; d'une façon générale, j'entends par "excédent d'exportation" notre excédent total au compte international. A ce propos, nous devons, bien entendu, financer les prélèvements courants (10 millions de dollars par mois) effectués par le Royaume-Uni à même son crédit, moins les remboursements applicables à d'autres crédits d'exportation antérieurement accordés, et nous devons aussi fournir des ressources en espèces à la Commission de contrôle du change étranger pour le financement de toute addition à nos réserves d'or et de dollars américains résultant de nos diverses transactions au compte international. Ce ne sera qu'après avoir pourvu à tous ces besoins extra-budgétaires que nous pourrons affecter des ressources en espèces à la réduction de notre dette courante.

Je profite de l'occasion pour signaler brièvement le succès remarquable que le Gouvernement a obtenu dans le financement qu'il a opéré jusqu'au moment actuel de la présente année financière.

Vers la fin d'août, un emprunt du gouvernement canadien a remporté un éclatant succès sur le marché des États-Unis. Pour obtenir les fonds américains nécessaires au rachat de trois émissions à rembourser et portant notre garantie, dont deux du National-Canadien et l'autre de la Commission des ports nationaux, nous avons offert pour 100 millions de dollars de nos obligations à 2½ p. 100, au prix de \$100.25 et l'émission a été

immédiatement sursouscrite. A ma connaissance, c'est le moins coûteux de tous les emprunts à longue échéance jamais effectué sur le marché américain, non seulement par le Canada mais par n'importe quel pays étranger.

Sur le marché national, en plus du remboursement habituel de diverses valeurs à court terme, nous avons racheté, en vue de profiter de taux d'intérêt plus bas, un très fort volume d'émissions de valeurs échues ou appelées par anticipation. Le 2 septembre, nous avons racheté au comptant 100 millions de dollars de certificats de dépôt détenus par les banques à charte. Le 1^{er} octobre, nous avons remboursé, à même notre avoir en espèces, 329.4 millions de dollars du deuxième emprunt de guerre à 3 p. 100, dont l'échéance était fixée au 1^{er} octobre 1952 mais dont nous avons appelé le rachat à la date la plus rapprochée. Le 1^{er} novembre, une tranche de 267.8 millions de dollars du huitième emprunt de la victoire, 1½ p. 100, sera échue et nous avons appelé par anticipation, pour cette même date, 289.7 millions de l'emprunt de conversion, à 4½ p. 100, échéant le 1^{er} novembre 1959. Afin de s'assurer les espèces requises pour le rachat de ces deux émissions d'une valeur globale de 557.5 millions, le Gouvernement a pris des dispositions en vue de la vente, à la Banque du Canada et aux banques à charte, de 300 millions de dollars d'obligations à trois ans, portant 1½ p. 100 d'intérêt et échéant le 1^{er} novembre 1952, à un prix rapportant 1.69 p. 100. Comme ces obligations à court terme d'une valeur de 300 millions de dollars se substituent à d'autres obligations appelées ou échues, préalablement détenues par les banques et représentant une somme beaucoup plus élevée, on doit y voir une régression plutôt qu'une expansion du régime de financement par les banques. On obtiendra du Trésor la somme supplémentaire en espèces qu'il faudra pour effectuer le rachat des valeurs échues ou appelées. La perte subie, au chapitre de l'avoir en espèces, sera partiellement compensée par le produit de la quatrième série d'obligations d'épargne du Canada, 2½ p. 100, mise en vente lundi. A ce propos, je tiens de nouveau à rendre hommage à l'œuvre magnifique des vendeurs bénévoles et professionnels qui ont aidé à la vente des diverses séries d'obligations de cette nature, et j'engage encore une fois les députés et tous les Canadiens à donner leur appui enthousiaste à la campagne actuelle. Je constate avec plaisir que, d'après les premiers rapports, les ventes par voie de retenues sur les salaires seront plus élevées que dans toute campagne antérieure. Cela semble confirmer notre opinion que les salariés, tout

comme le grand public, accueillent favorablement l'occasion nouvelle qui leur est offerte d'épargner méthodiquement.

Sauf cette quatrième émission d'obligations d'épargne du Canada, le Gouvernement a décidé de ne pas offrir en vente au public d'autres titres de l'État au cours de la présente année financière.

Pour résumer donc le résultat définitif de ces opérations financières à l'intérieur du pays, le Gouvernement a, ces derniers mois, pourvu au remboursement de 982.4 millions de dollars de ses titres en circulation, arrivés à échéance ou appelés par anticipation afin de tirer parti de taux d'intérêt moins élevés. Il a pu le faire, jusqu'à concurrence de 682.4 millions de dollars, à même son excédent d'encaisse et le produit de la vente des titres provenant du compte de placement des titres, dans lequel le Gouvernement détient temporairement quelques-unes de ses propres valeurs, plutôt que de garder des soldes en espèces plus élevés.

PROPOSITIONS FISCALES

Nos quatre exposés financiers d'après-guerre, c'est-à-dire ceux de 1945, 1946, 1947 et 1948, ont tous été présentés à des époques où la pénurie des denrées, des matériaux et de la main-d'œuvre était aiguë et alors que les conditions économiques fondamentales exigeaient l'application de mesures anti-inflationnistes. Les perspectives de 1949 étaient différentes. La production, l'emploi et les revenus avaient atteint un très haut niveau, à vrai dire un niveau sans précédent, mais dans la plupart des secteurs de notre économie, l'offre et la demande étaient mieux équilibrées et l'inflation des prix d'après-guerre était en régression. La situation économique internationale, quoique encore difficile et bien aléatoire, s'était fort améliorée. La production en Europe et dans les autres pays d'outre-mer s'était accrue de façon encourageante et notre balance des paiements avait manifesté une reprise remarquable, en comparaison du bas niveau de décembre 1947. Le principal domaine qui restait sujet à des pénuries et à des pressions inflationnistes était celui des entreprises importantes de construction et d'habitation.

En l'occurrence, il était logique de modifier notre programme fiscal en tempérant ses aspects anti-inflationnistes et en visant à un plus sûr équilibre entre toutes nos recettes et nos dépenses. Quant aux dépenses, en plus de pratiquer la plus soigneuse économie et la plus grande efficacité dans tous les ministères, il nous a semblé judicieux pour le moment de continuer à différer partout où c'était possible, tous les importants travaux de construction qui relèvent de nous, sauf

[L'hon. M. Abbott.]

dans les quelques régions où il y avait déjà du chômage. Quant aux recettes, nous allions pouvoir proposer des réductions d'impôts qui laisseraient une marge de sécurité suffisante entre les recettes et les dépenses.

Ayant pris pour principe de restreindre les dépenses et de diminuer les impôts, il s'agissait ensuite de déterminer où allaient se concentrer les principales réductions d'impôts. L'offre des produits de consommation répondait assez bien à la demande, même très forte, de la part du consommateur, mais une activité intense et des poussées inflationnistes subsistaient dans le domaine des marchandises de production. Il nous a donc semblé judicieux de concentrer les réductions d'impôts dans la sphère des revenus et des achats des consommateurs. D'autre part, nous tenions à inaugurer certaines modifications dans le domaine de l'impôt sur le revenu des sociétés, en vue de favoriser les petites entreprises et d'atténuer l'élément de double imposition qui frappe les bénéficiaires des sociétés et les revenus qui touchent les particuliers sous forme de dividendes, afin de stimuler les mises de fonds.

Voilà les principales considérations auxquelles nous songions en préparant le budget de 1949. La situation, je le répète, n'a pas assez changé pour motiver une modification importante de nos propositions fiscales.

Voici maintenant un bref résumé des modifications fiscales que j'ai proposées en mars dernier et que je propose de nouveau ce soir, en y apportant quelques additions et certaines retouches. Conformément à la coutume traditionnelle, la plupart de ces modifications sont entrées en vigueur le soir où a été prononcé l'exposé budgétaire, sous réserve, évidemment, de leur approbation ultérieure par le Parlement.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu personnel, j'ai proposé que les abattements à la base, qui étaient jusque-là de \$750 pour les célibataires et de \$1,500 pour les personnes mariées, soient portés à \$1,000 et \$2,000 respectivement; que le dégrèvement à l'égard des enfants admissibles à l'allocation familiale soit porté de \$100 à \$150 et, à l'égard des autres personnes à charge, de \$300 à \$400; que le barème des taux applicables aux divers paliers de revenu soit sensiblement réduit et que le dégrèvement à l'égard de la taxe supplémentaire sur le revenu provenant de placements soit porté de \$1,800 à \$2,400. Toutes ces modifications devaient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1949.

La Chambre se rappellera que plusieurs salariés, dont les employeurs avaient déduit l'impôt à la source durant les premiers mois

de la présente année, ne seront assujétis à aucun impôt en 1949. On avait eu l'intention de terminer le remboursement au printemps et durant les premiers mois de l'été. Cependant, la dissolution des Chambres avant l'adoption des mesures budgétaires nous a empêchés de le faire. Nous avons, cependant, continué de préparer les chèques de remboursement, qui sont maintenant prêts à être mis à la poste. Ils le seront dès que le Parlement aura approuvé la mesure.

Les seules indications que nous possédons quant aux personnes qui ont droit à un remboursement, ce sont leur nom et celui de leur patron. Les chèques seront donc établis au nom de l'intéressé mais seront envoyés à l'employeur qui a fait la retenue. Ainsi ceux qui ont changé d'emploi depuis le mois de mars n'auront qu'à s'adresser à leur ancien patron pour obtenir leur chèque de remboursement. Les patrons qui ne peuvent remettre les chèques aux intéressés devront les envoyer aux bureaux locaux de l'impôt sur le revenu. Nous tâcherons alors de trouver les intéressés.

Je le répète, toutefois, on ne pourra pas émettre de chèques tant que la loi ne sera pas adoptée; et les employés devraient donc attendre qu'elle le soit avant de s'adresser à leurs patrons.

En deuxième lieu, il n'a été proposé aucun changement à l'égard des droits successoraux puisque le budget de 1948 exonérait de ces droits toutes les successions ne dépassant pas \$50,000.

En troisième lieu, on a proposé des modifications importantes de l'impôt sur le revenu des sociétés, en remplaçant le barème uniforme de 30 p. 100 par un barème de 10 p. 100 à l'égard des premiers \$10,000 et de 33 p. 100 à l'égard de toutes les sommes dépassant ce chiffre. J'avais également proposé d'accorder aux particuliers un crédit de 10 p. 100 à l'égard des dividendes qu'ils touchent sur les actions ordinaires des sociétés canadiennes payant l'impôt. Cette proposition a fait l'objet d'observations utiles dans les journaux. En outre, j'ai reçu un certain nombre d'observations d'un peu partout, les unes voulant des précisions et les autres signalant des difficultés d'ordre pratique inhérentes à la proposition sous sa forme actuelle. D'autres ont également formulé des critiques utiles. A la suite de ces observations et de discussions publiques, j'ai résolu de modifier l'application de cette proposition en étendant le crédit de 10 p. 100 aux dividendes provenant de toutes les catégories d'actions, ordinaires aussi bien que privilégiées.

Ce changement supprimera bien des difficultés spéciales et des anomalies qu'aurait

suscitées l'application de ma proposition primitive, laquelle visait à limiter le dégrèvement aux actions "ne comportant aucun privilège". C'est reconnaître l'extrême difficulté, pour ne pas dire la quasi-impossibilité de déterminer où retombe en fin de compte le fardeau de la double imposition dans nombre d'agencements financiers compliqués qu'utilisent de nos jours les grandes sociétés. En dernier lieu, nous espérons atteindre par ce moyen le véritable objectif que je visais, c'est-à-dire porter les actionnaires à placer de nouveaux capitaux dans ces entreprises et à diminuer ainsi la tendance trop forte qu'on a de faire les fonds de ces sociétés au moyen de capitaux empruntés.

S'il est difficile de calculer exactement la perte de revenu qui résultera de ce changement, je crois qu'elle ne dépassera pas un million de dollars par année.

On a proposé, en outre, d'étendre à cinq ans la période actuelle de trois ans durant laquelle était autorisé le rapport des pertes. D'autres propositions encore portaient sur les exonérations représentant la dépréciation, les dépenses relatives à la recherche de pétrole, de minéraux et de gaz, et touchant un certain nombre d'autres questions peu importantes ou d'ordre technique. Tous ces changements devaient s'appliquer dès le 1^{er} janvier 1949. Mon collègue, le ministre du Revenu national, me dit que la rédaction du règlement autorisant la nouvelle échelle des dépréciations est presque terminée et que le règlement sera promulgué dès l'adoption du bill tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu.

En quatrième lieu, aucune modification au tarif douanier n'a été proposée. J'ai déclaré à la Chambre en mars dernier que des entretiens relatifs au commerce et aux tarifs douaniers avec un certain nombre de pays seraient entamés en avril à Annecy. Les résultats de ces négociations ont été annoncés officiellement la semaine dernière. Les nouveaux droits seront mis en vigueur par décret du conseil conformément à la méthode prévue au tarif des douanes. Ils entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1950, ou dès que, après cette date, les autres pays auront pris des mesures réciproques.

Au cours de mon exposé budgétaire de mars dernier, j'ai déclaré que le programme du Gouvernement consistait à chercher à conclure avec les États-Unis un accord commercial, semblable aux accords antérieurs, mais en nous efforçant d'obtenir de nos voisins qu'ils suppriment davantage les entraves au commerce entre nos deux pays. Le Congrès des États-Unis a prorogé le *Reciprocal Trade*

Agreement Act. En approuvant ce geste du Congrès, le Président Truman a formulé, quant à l'attitude de son Gouvernement, les observations suivantes:

En ce qui concerne une solution durable, il est manifeste que seule une expansion considérable de nos achats de denrées étrangères permettra d'effectuer la rectification qui s'impose dans les relations économiques internationales, sur un pied compatible avec un régime libéral de commerce international et ses perspectives d'abondance.

Nous devons supprimer dans une certaine mesure et autant que possible les entraves au commerce, afin d'assurer à nos citoyens le plus libre accès aux produits étrangers qu'ils voudront se procurer. Le maintien et l'expansion de nos débouchés d'exportation sont impossibles sans un accroissement considérable de nos importations.

Cette initiative du Président des États-Unis en vue de supprimer les entraves au commerce international, est fort encourageante.

On élabore des plans, comme la Chambre l'a appris, en vue de la tenue d'une nouvelle série d'entretiens sur le commerce plurilatéral, au cours de l'an prochain, en conformité des méthodes prévues dans l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Nous chercherons alors à négocier de nouveaux dégrèvements douaniers avec les États-Unis et les autres signataires des accords de Genève.

Enfin, j'ai proposé dans mon exposé budgétaire de mars dernier, des révisions considérables, des réductions et des suppressions à l'égard des impôts sur les denrées. Ces mesures portaient révocation absolue des impôts spéciaux sur les eaux gazeuses, les bonbons, la gomme à mâcher, les billets de transport, les communications téléphoniques, les télégrammes et les câblogrammes. Les impôts spéciaux sur la bijouterie, les montres, les articles de toilette, les articles de voyage, les briquets et les accessoires divers pour fumeurs devaient baisser de 25 ou 35 p. 100 à un barème général de 10 p. 100. Les impôts sur les allumettes devaient être refundus et diminués. Ces modifications des impôts sur les denrées devaient entrer en vigueur le 23 mars 1949. Depuis lors, la perception de ces impôts s'est effectuée aux tarifs réduits.

Outre ces diminutions dans les impôts sur les denrées, je propose deux nouvelles modifications. Je propose qu'à compter de cette nuit, à minuit, la taxe de vente soit supprimée sur toutes les huiles combustibles, c'est-à-dire les huiles à base de pétrole utilisées pour le chauffage ou l'éclairage des foyers ou des établissements industriels à l'exclusion des combustibles utilisés dans les moteurs à combustion interne. Comme il n'y a pas présentement de taxe de vente sur le charbon, le coke, le bois, le gaz ni l'électricité, le maintien de cette taxe sur ces huiles combustibles destinées aux habitations ou aux établisse-

ments industriels constituerait, dans une certaine mesure, une injustice. La suppression de cette taxe sur les huiles combustibles aura l'effet de diminuer les prix de revient et d'écarter un élément d'injustice à l'égard des industries, surtout à l'égard de certains secteurs de l'industrie du papier ou de l'acier, où on emploie l'huile comme principal combustible et non le charbon. La mesure permettra aussi d'étendre les marchés des producteurs de pétrole de l'Ouest dont la production dépasse présentement la demande des marchés. Elle compensera aussi dans une grande mesure l'augmentation récente des prix attribuables à la plus-value du dollar américain. Pour tous ces motifs, j'estime qu'il y a lieu de prendre ces dispositions. Nous perdrons en recettes, par suite de cette modification fiscale, 10 millions au cours d'une année entière, soit environ 4 millions d'ici la fin de la présente année financière.

Il y a une autre modification légère que je propose maintenant, parce qu'elle peut aider l'industrie des pommes à écouler une quantité supplémentaire de ces fruits. D'après la proposition, la taxe qui frappe maintenant le cidre et les autres vins dont l'esprit de preuve est inférieur à 7 p. 100 sera réduite de moitié, c'est-à-dire de 50c. le gallon à 25c. le gallon. Il n'en découlera qu'une légère perte de revenu.

Vous vous le rappelez, monsieur l'Orateur, j'ai prétendu, au cours de mes observations, que, si notre régime fiscal de l'an dernier n'avait subi aucune modification, le montant global de nos recettes pour l'année financière courante s'élèverait probablement à près de 2,885 millions de dollars. Après avoir révisé nos prévisions, nous estimons à environ 376 millions pour une année entière et à environ 335 millions pour l'année financière courante, la perte de revenu découlant des modifications fiscales que j'ai proposées en mars dernier. On s'attend que les autres modifications fiscales que j'ai proposées ce soir entraînent au chapitre des recettes, une nouvelle réduction d'environ 11 millions pour une année entière et d'environ 5 millions pour l'année financière courante. Toutefois, je le disais il y a un instant, même compte tenu des effets des nouvelles modifications fiscales que je viens d'annoncer, les recettes globales pour l'année financière courante se maintiendront à un niveau qui, déduction faite des dépenses globales que j'ai prévues, assurera un excédent budgétaire très voisin du chiffre de 87 millions que j'ai annoncé en mars dernier.

Je désire maintenant consigner au hansard, si la Chambre y consent, un tableau de nos prévisions des recettes probables de chacune des sources importantes, sans tenir compte

des modifications fiscales, d'une perte probable de revenus par suite des principales modifications fiscales, et des recettes probables définitives pour l'année 1949-1950.

M. l'Orateur: Le ministre a-t-il le consentement de la Chambre?

Des voix: Oui.

L'hon. M. Abbott: Voici le tableau:

Prévisions révisées des recettes pour l'année financière 1949-1950, compte tenu des modifications fiscales envisagées

	Prévisions des recettes sans les changements apportés aux impôts	Réduction des recettes pendant l'année financière 1949-1950 par suite des propositions budgétaires	Prévisions révisées des recettes pour 1949-1950
Droits de douane	\$ 235,000,000		\$ 235,000,000
Droits d'accise	215,000,000		215,000,000
Taxe de vente (nette)	410,000,000	\$ 4,000,000	406,000,000
Autres taxes d'accise	260,000,000	92,000,000	168,000,000
Impôt sur le revenu personnel	855,000,000	252,000,000	603,000,000
Impôt sur le revenu des sociétés	580,000,000	8,000,000	588,000,000
Intérêts et dividendes	48,000,000		48,000,000
Droits successoraux	26,000,000		26,000,000
Impôts divers	4,000,000		4,000,000
Total des recettes fiscales	\$2,633,000,000	\$ 340,000,000	\$2,293,000,000
Recettes non fiscales	202,000,000		202,000,000
Total des recettes ordinaires	\$2,835,000,000	\$ 340,000,000	\$2,495,000,000
Recettes spéciales	50,000,000		50,000,000
Total des recettes	\$2,885,000,000	\$ 340,000,000	\$2,545,000,000

Je n'ai pas besoin d'ajouter grand'chose par manière de conclusion. Les résolutions budgétaires que je dépose ne s'écartent guère de celles que j'ai présentées en mars dernier. Elles renferment, tant en principe qu'en pratique, un programme qui semble avoir plu à toutes les régions du pays, un programme que la population canadienne, après mûre réflexion, a déjà approuvé de la manière la plus catégorique.

Je demande la permission de déposer les résolutions:

Loi sur la taxe d'accise

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise et de statuer que:

1. Les taxes suivantes soient abolies, à savoir, les taxes d'accise sur:

- les eaux gazeuses;
- le chocolat, les bonbons, et les confiseries;
- la gomme à mâcher;
- les câblogrammes, les télégrammes, les messages téléphoniques, et les raccords téléphoniques;
- les billets de transport ou les droits au transport ainsi que les fauteuils, les couchettes ou autres installations de couchage;
- les autobus; et
- l'anhydride carbonique.

2. La taxe d'achat au détail abolie et remplacée par une taxe d'accise de 10 p. 100, payable par le fabricant ou l'importateur, sur tous les articles présentement assujétis à la taxe d'achat au détail.

3. Les taxes d'accise suivantes soient réduites de 35 p. 100 à 10 p. 100, à savoir, les taxes d'accise sur:

a) les malles, les valises, les sacs, et autres porte-bagages de toutes sortes;

b) les cendriers, les pipes et les articles de fumeurs; et

c) les stylographes, les stylomines et les accessoires de pupitre.

4. Les taxes d'accise suivantes soient réduites de 25 p. 100 à 10 p. 100, à savoir les taxes d'accise sur:

- les articles de toilette;
- les appareils communément ou commercialement connus sous le nom de briquets; et
- les distributeurs et vendeuses automatiques fonctionnant au moyen de pièces de monnaie, de disques ou de jetons.

5. La taxe de vente soit abrogée sur les articles suivants: lactose; sirop de malt, sauf lorsqu'il est vendu à des fins de préparation de breuvages, camions automobiles à propulsion diesel, montés sur des roues à bandages pneumatiques, pour servir hors des grandes routes et exclusivement aux mines et carrières, et leurs pièces complètes.

6. Les taux de la taxe d'accise perçue sur les allumettes soient modifiés de manière que le taux proportionnel spécifique actuel de la taxe sur chaque paquet soit remplacé par une taxe de 10 p. 100 *ad valorem*.

7. La taxe spécifique actuelle de 5c. la livre sur les pneus et les chambres à air soit remplacée par une taxe de 10 p. 100 *ad valorem*.

8. La taxe de vente soit abolie à l'égard des articles suivants: le combustible liquide servant à l'éclairage et au chauffage, à l'exclusion du combustible destiné aux moteurs à combustion interne; le pétrole brut affecté à la production de combustible.

9. La taxe d'accise sur les vins dont l'esprit de preuve ne dépasse pas 7 p. 100 soit réduite de 50c. le gallon à 25c. le gallon.

10. Les paragraphes 1 à 7 soient en vigueur à compter du 23 mars 1949 et les paragraphes 8 et 9, à compter du 21 octobre 1949.